

## **TROPHEE D'INDRE-ET-LOIRE 2018 DES ECOLES DE GOLF**

### **METHODE DE CLASSEMENT ET DE REPARTITION DE L'AIDE DU CDG 37**

La somme globale votée en Assemblée Générale (1 200 €) est divisée en deux parties égales.

#### **1. Prise en compte des résultats**

- Il sera attribué un nombre de points dans chacune des 10 catégories (U10 à U18, filles et garçons).
- Ces points sont : 50 points au premier, 30 au deuxième et 10 au troisième.
- La somme des points obtenus par chaque EdG déterminera un classement à partir duquel les 600 € seront répartis de la façon suivante : 140 € au premier, 130 € au deuxième, 120 € au troisième, 110 € au quatrième et 100 € au cinquième.
- Au cas où les 5 écoles de golf du département ne seraient pas représentées, cette répartition sera modifiée.

#### **2. Prise en compte de la participation**

- Les 600 € seront divisés par le nombre de joueurs pour obtenir un montant par participant.
- Chaque EdG recevra une somme égale à ce montant multiplié par son nombre de joueurs.

L'aide obtenue par l'EdG sera la somme des deux montants précédents. Elle ne sera attribuée que s'il y a au moins 1 participant du club.